

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

# Fonds du Nord

Lignes directrices à l'intention des  
évaluateurs et des évaluatrices

Juin 2024

**INNOVATION**

Fondation canadienne  
pour l'innovation

Canada Foundation  
for Innovation



# Table des matières

## Partie 1 – Que devez-vous savoir au sujet de ce programme de financement? ..... 3

Raison d'être.....	3
Objectifs .....	3
Budget .....	3
Processus d'évaluation .....	4
Comité aviseur du Fonds du Nord .....	4
Comité d'évaluation d'une proposition.....	4
Décisions de financement .....	5
Critères d'évaluation .....	5
Principes du processus d'évaluation.....	5

## Partie 2 – Que devez-vous savoir pour évaluer? ..... 7

Outils.....	7
Rôles et responsabilités du comité d'évaluation d'une proposition .....	7
Présidence .....	7
Membres .....	7
Personnel de la FCI.....	8
Observateurs et observatrices.....	8
Logistique des réunions .....	8
Précisions concernant chaque étape.....	9
Étape 1 – Avant la réunion .....	9
Étape 2 – Pendant la réunion .....	10
Étape 3 – Après la réunion.....	11

## Partie 3 – Quelles sont les normes et instructions fournies aux établissements demandeurs?..... 12

Recherche menée dans le Nord, pour le Nord .....	12
Équipe .....	12
Infrastructure.....	13
Pérennité .....	13
Retombées pour les collectivités du Nord .....	14

## À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et mobilisent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Photo de couverture : (de gauche à droite) Aina Igjiyok, Carole-Anne Gillis, Silasie Ajaku et Jaiku Airo participent à un projet de recherche sur les ombles chevaliers du lac Tasirjuarusik, au Nunavik.

Source : Véronique Dubos/ArcticNet



## À qui ces directives sont-elles destinées?

Ces lignes directrices sont destinées aux membres du comité aviseur du Fonds du Nord et aux comités d'évaluation d'une proposition dans le cadre de ce programme de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation.



## Remerciements

Nous tenons à vous remercier d'avoir accepté de participer au processus d'évaluation du Fonds du Nord. La réussite de notre processus d'évaluation du mérite repose sur la collaboration de personnes dévouées comme vous qui consacrent de leur temps et leur expertise. Nous vous sommes très reconnaissants des efforts que vous déployez et le milieu de la recherche nordique aussi.

---

# Partie 1 – Que devez-vous savoir au sujet de ce programme de financement?

## Raison d'être

Le Fonds du Nord donnera aux établissements et aux organismes du Nord du Canada admissibles, les moyens financiers nécessaires pour acquérir des infrastructures de recherche leur permettant de mener des projets de recherche répondant aux priorités de leurs régions et de leurs collectivités. Ces projets de recherche seront conçus, montés, dirigés et gérés par des établissements, des chercheurs, des chercheuses et des collectivités du Nord.

En ce qui concerne ce programme de financement, la définition donnée au terme « Nord » englobe le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la région désignée des Inuvialuit, le Nunavut, le Nunavik et le Nunatsiavut. Le Fonds du Nord vient bonifier les investissements stratégiques du gouvernement du Canada destinés aux activités de recherche nordiques. Il vise donc à renforcer les capacités de recherche dans cette région.

Il sera possible de soumettre des propositions relevant de toutes les disciplines, du moment qu'elles indiquent clairement comment les activités de recherche prévoient mobiliser et être directement au service des collectivités nordiques, y compris les communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit. Les propositions peuvent être soumises à tout moment entre février 2024 et février 2028.

## Objectifs

- Soutenir des activités de recherche menées par des établissements ou organismes du Nord du Canada et des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit;
- Bonifier les capacités à mener des activités de recherche *dans* le Nord, *pour* le Nord;
- Engendrer des retombées pour le Nord du Canada et ses collectivités sur les plans de la santé, de l'environnement, des conditions sociales, culturelles ou économiques, notamment la formation de personnel hautement qualifié du milieu de l'enseignement postsecondaire ou d'un autre milieu.

## Budget

Au cours des cinq années de ce programme de financement, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) investira jusqu'à 25 millions de dollars dans les infrastructures de recherche nordiques, ce qui comprend les coûts d'exploitation et de maintenance.

La FCI financera au maximum 50 pour cent des coûts admissibles d'une proposition d'infrastructure de recherche. Un établissement demandeur et ses autres partenaires financiers admissibles devront prendre en charge la portion restante des coûts (50 pour cent ou plus). Dans leur proposition, les établissements admissibles peuvent demander à la FCI un montant entre 250 000 dollars et 2,5 millions de dollars pour couvrir les coûts de l'infrastructure de recherche.

En outre, un établissement admissible peut demander une contribution au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) d'un maximum de 100 pour cent de la contribution que la FCI versera pour couvrir les coûts de l'infrastructure de recherche. Le montant des frais d'exploitation et de maintenance peut donc équivaloir jusqu'à 100 pour cent de la contribution de la FCI vis-à-vis des coûts de l'infrastructure de recherche.

**Tableau 1 : Exemple d'une proposition d'infrastructure de recherche dont le coût total éligible s'élève à 5 millions de dollars**

<b>Coût de l'infrastructure de recherche</b>	<b>Montant demandé à la FCI</b>	<b>Fonds de contrepartie des partenaires</b>
5 millions de dollars	2,5 millions de dollars (50 % du coût total de l'infrastructure)	2,5 millions de dollars (50 % du coût total de l'infrastructure)
<b>Coûts d'exploitation et de maintenance (contribution issue du FEI)</b>	<b>Montant demandé à la FCI</b>	<b>Fonds de contrepartie des partenaires</b>
Les établissements peuvent demander un montant supplémentaire au titre du FEI	2,5 millions de dollars (soit 100 % de la contribution de la FCI aux coûts de l'infrastructure de recherche dans ce cas-ci)	Aucun financement requis de la part des partenaires pour la partie exploitation et maintenance

## Processus d'évaluation

### Comité aviseur du Fonds du Nord

En collaboration avec des établissements, des collectivités et d'autres parties prenantes du Nord, la FCI mettra sur pied un comité aviseur dédié au Fonds du Nord. Ses membres posséderont les connaissances, l'expérience et les perspectives pertinentes en matière de recherche nordique et autochtone. Les Premières Nations, les Métis ou les Inuit y seront représentés.

Son mandat est double :

- Étudier les propositions soumises dans le cadre de ce programme de financement pour formuler des recommandations de financement;
- Conseiller la FCI sur la mise en œuvre et l'évolution du programme.

Ses membres seront invités à siéger au comité pour un mandat de trois ans.

### Comité d'évaluation d'une proposition

Ce programme de financement ne met pas les établissements admissibles en compétition les uns avec les autres puisque chaque proposition sera évaluée selon ses propres mérites. Chacune sera examinée par un comité d'évaluation constitué d'au minimum trois personnes incluant des membres du comité aviseur du Fonds du Nord et si nécessaire, d'autres expertes et experts possédant des compétences complémentaires et pertinentes.

Dans le cadre du processus d'évaluation, le comité d'évaluation d'une proposition rencontrera virtuellement des personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires. Cette rencontre permettra au comité de poser des questions aux personnes concernées afin de mieux connaître et comprendre le projet proposé, de même que le rôle joué par les organismes de la collectivité (par exemple, en matière de conception, d'élaboration ou de gestion conjointes du projet proposé).

Les comités d'évaluation examineront les forces et les faiblesses de chaque proposition qui leur sera assignée en fonction des critères d'évaluation et formuleront des recommandations de financement à l'intention du [conseil d'administration](#) de la FCI.

## Décisions de financement

En ce qui concerne le Fonds du Nord, le conseil d'administration de la FCI rendra chaque année ses décisions de financement à ses séances de mars, de juin et de novembre. Après chacune de ces séances, le personnel de la FCI avisera les établissements concernés des décisions et leur transmettra le matériel d'évaluation correspondant à leur proposition (par exemple, le rapport du comité d'évaluation de leur proposition).

## Critères d'évaluation

Le comité d'évaluation d'une proposition se fondera sur cinq critères, lesquels correspondent aux objectifs du Fonds du Nord. Chaque critère est évalué en fonction d'une norme. Dans l'[appel à propositions](#), il est recommandé aux établissements admissibles de présenter clairement la façon dont leur proposition satisfait à chacun des critères d'évaluation et de fournir suffisamment de détails pour que les membres du comité d'évaluation puissent évaluer les mérites de leur proposition.

**Tableau 2 : Critères d'évaluation et normes du Fonds du Nord**

Critère d'évaluation	Norme
Recherche menée <i>dans</i> le Nord, <i>pour</i> le Nord	Les activités de recherche sont grandement pertinentes pour les collectivités du Nord, elles sont réalisables et conçues, élaborées ou gérées de façon conjointe avec des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, le cas échéant.
Équipe	L'équipe possède les connaissances et l'expérience nécessaires lui permettant de mener les activités de recherche. Ses membres des Premières Nations, métis ou inuit jouent un rôle significatif et de premier plan dans les activités de recherche.
Infrastructure	L'infrastructure de recherche est nécessaire, adaptée aux besoins et elle renforcera les capacités de recherche dans le Nord.
Pérennité	L'infrastructure de recherche sera bien gérée et utilisée efficacement.
Retombées pour les collectivités du Nord	Les moyens de transférer les résultats de la recherche ou de mobiliser les connaissances au profit des populations du Nord, y compris des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, ainsi qu'à d'éventuels partenaires, sont évidents. De plus, il est vraisemblable que les résultats de la recherche engendreront des retombées sur les plans de la santé, de l'environnement, des conditions sociales, culturelles ou économiques pour le Nord du Canada, notamment la formation de personnel hautement qualifié.

## Principes du processus d'évaluation

Notre processus d'évaluation du mérite repose sur les principes d'**intégrité** et de **confidentialité** afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, des gouvernements (fédéral, provinciaux ou territoriaux et administrations régionales autonomes), ainsi que des collectivités nordiques, y compris les communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit. Chaque membre d'un comité d'évaluation doit donc se conformer à l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

### Intégrité

La FCI s'attend à ce que les évaluateurs et évaluatrices observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que des intérêts personnels ne doivent jamais influencer ni sembler influencer leurs recommandations. Tout [conflit d'intérêts](#) doit être déclaré et la FCI déterminera s'il est gérable ou s'il convient d'écarter la personne ciblée à une étape ou à une autre du processus d'évaluation du Fonds du Nord.

## Confidentialité

Le processus d'évaluation de la FCI est confidentiel. Accepter de faire partie d'un comité d'évaluation, c'est s'engager à respecter l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Cela signifie que toute information qui vous sera transmise doit être traitée comme confidentielle en tout temps. Les propositions ne doivent faire l'objet d'aucune discussion, ni d'aucun échange.

## Préjugés

L'évaluation du mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur :

- Une école de pensée ou des conceptions en ce qui a trait aux méthodologies et objectifs de recherche traditionnels par rapport aux méthodologies et objectifs de recherche non traditionnels; une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle; un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (telles que les connaissances traditionnelles, la recherche communautaire, etc.);
- La taille ou la réputation d'un établissement ou d'une organisation à but non lucratif;
- Les facteurs identitaires tels que le genre, l'âge, ou la langue des personnes concernées.

Veillez suivre le [module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#) mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Il permet de mieux comprendre certains types de préjugés et comment ceux-ci peuvent influencer une évaluation du mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets (voir ci-dessous).



## Principes d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de ses activités, la FCI reconnaît qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi elle s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

**Équité :** La FCI aspire à ce que l'ensemble du personnel de recherche, de même que tous les établissements admissibles, puissent avoir accès à et bénéficier de ses programmes de financement et de l'infrastructure de recherche qu'elle finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

**Diversité :** La FCI accorde de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne est rendue dans sa carrière;

- Des particularités propres à un établissement : sa taille, son emplacement et la catégorie à laquelle il appartient; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, fondamentale ou appliquée.

**Inclusion :** La FCI encourage une culture de collaboration et de partenariat, ce qui comprend de faire participer et de s'engager auprès de divers groupes de personnes, établissements et dans de nombreux domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

La FCI croit que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris des bailleurs de fonds, des établissements, des chercheurs, des experts et des évaluateurs.

---

# Partie 2 – Que devez-vous savoir pour évaluer?

## Outils

Vous trouverez toute la documentation et l'information dont vous avez besoin pour réaliser l'évaluation dans le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#). Le personnel de la FCI y créera un compte pour chaque membre de comité qui accepte de participer au processus d'évaluation. Si vous possédez déjà un compte, le matériel d'évaluation relatif à la proposition à évaluer s'y trouvera.

Le SGCF est divisé en différents tableaux de bord selon le type d'utilisateur ou d'utilisatrice. Le « tableau de bord de l'évaluateur » qui permet de consulter le matériel et d'entamer le processus d'évaluation, est accessible en cliquant sur le nom du comité. La page « Évaluation et documentation » apparaîtra. Vous y trouverez :

- Des documents de référence : ces lignes directrices, des normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs, etc.;
- Des renseignements concernant la réunion du comité d'évaluation: date, heure de début/fin et ordre du jour;
- La proposition à évaluer par le comité d'évaluation d'une proposition;
- Un formulaire d'évaluation préliminaire (sous l'onglet « Votre évaluation »).

Consultez notre site web Mode d'emploi du [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#) pour en savoir plus.

## Rôles et responsabilités du comité d'évaluation d'une proposition

### Présidence

La présidence du comité est chargée d'en diriger efficacement la réunion en s'assurant que :

- Les avis de tous les membres soient pris en considération;
- La proposition soit évaluée équitablement, uniformément et conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document;
- La proposition soit examinée de manière suffisamment détaillée;
- La rencontre virtuelle avec les personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires soit ouverte et respectueuse vis-à-vis de tous et toutes;
- Les membres parviennent à un consensus quant aux forces et aux faiblesses par rapport à l'évaluation qu'ils font de chaque critère;
- Les membres parviennent à un consensus quant à la somme de financement à recommander;
- Les membres mettent suffisamment bien les choses en contexte par rapport à chaque critère d'évaluation pour permettre au personnel de la FCI de rédiger le rapport du comité.

La présidence doit également s'assurer que le rapport du comité reflète fidèlement les discussions qui se sont tenues lors de la réunion.

### Membres

Un sous-ensemble des membres du comité aviseur du Fonds du Nord sera invité à siéger sur un comité d'évaluation d'une proposition. Des spécialistes supplémentaires possédant des compétences complémentaires et pertinentes pourraient être invités à participer à un comité pour en approfondir l'évaluation.



Les membres doivent lire la proposition afin de prendre pleinement part aux échanges lors de la réunion, de pouvoir discuter des forces et faiblesses de la proposition par rapport à chaque critère d'évaluation, rencontrer les personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires, et parvenir à un consensus quant à la somme de financement à recommander.

## Personnel de la FCI

Au moins un membre du personnel de la FCI assistera à la réunion du comité d'évaluation d'une proposition pour épauler la présidence, prendre des notes et clarifier les politiques et les processus de la FCI. Le personnel de la FCI rédige le rapport du comité relativement à chaque proposition.

## Observateurs et observatrices

Occasionnellement, d'autres membres du personnel de la FCI participent aux réunions des comités à titre d'observateurs ou observatrices. En outre, afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, la FCI pourrait inviter des représentants et représentantes des provinces ou des territoires concernés ou d'autres parties prenantes à se joindre aux réunions des comités à titre d'observateurs ou observatrices.

## Logistique des réunions

Les comités d'évaluation d'une proposition se réuniront par visioconférence. Le personnel de la FCI enverra au préalable des instructions pour pouvoir se connecter aux réunions.

**Tableau 3 : Sommaire des principales activités des comités d'évaluation d'une proposition**

Échéance	Activités
Avant la réunion	<p>Les membres et la présidence doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activer leur compte et accéder au <a href="#">Système de gestion des contributions de la FCI</a> (SGCF);</li> <li>• Consulter les documents d'évaluation disponibles dans leur tableau de bord;</li> <li>• Suivre le <a href="#">module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs</a> (voir « <a href="#">Préjugés</a> »);</li> <li>• Assister à une session d'information (pour les membres du comité qui ne connaîtraient pas encore le processus d'évaluation du Fonds du Nord);</li> <li>• Évaluer la proposition en fonction des critères d'évaluation;</li> <li>• Transmettre à la FCI leur évaluation préliminaire et les questions qu'elles et ils voudraient poser aux personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires au moins trois jours avant leur réunion.</li> </ul>
Pendant la réunion	<p>La présidence dirige la réunion.</p> <p>Le comité cerne les forces et les faiblesses de la proposition qu'il a à évaluer.</p> <p>Le comité rencontre virtuellement les personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires pour une discussion sous forme de questions-réponses.</p> <p>En fonction de la discussion, le comité cherche à parvenir à un consensus relativement aux forces et faiblesses de la proposition par rapport à chaque critère d'évaluation.</p> <p>Le comité cherche à parvenir à un consensus relativement à une recommandation de financement concernant la proposition qu'il a à évaluer.</p>
Après la réunion	<p>Le personnel de la FCI rédige le rapport du comité d'évaluation d'une proposition.</p> <p>La présidence passe en revue et approuve le rapport.</p>

# Précisions concernant chaque étape

## Étape 1 – Avant la réunion

### Participez à une session d'information et de formation du comité d'évaluation d'une proposition

Le personnel de la FCI prépare des documents supplémentaires pour vous aider à évaluer une proposition, notamment des sessions d'information ou webinaires. L'accès vous sera fourni par courriel.

### Consultez le matériel à évaluer

Une fois que vous aurez accepté de siéger à un comité, vous recevrez un courriel pour pouvoir activer votre compte dans le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#). Si vous possédez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel à évaluer est prêt. Consultez notre site web [Mode d'emploi du Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#) pour en savoir plus.

### Effectuez votre évaluation préliminaire

Les documents fournis doivent être la seule source d'information sur laquelle vous fondez votre évaluation. Il incombe aux établissements demandeurs de démontrer de quelle manière leur proposition satisfait à chaque critère d'évaluation et de justifier le besoin pour l'infrastructure de recherche demandée et l'enveloppe demandée au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures.

Après avoir lu la proposition, vous devrez :

- Cerner les forces et les faiblesses de la proposition en fonction de chacun des critères d'évaluation;
- Saisir dans le SGCF vos commentaires quant aux forces et aux faiblesses de chaque critère d'évaluation dans la section réservée à cet effet.

Veillez terminer votre évaluation préliminaire et la soumettre à la FCI **au moins trois jours avant** la réunion du comité, soit par le biais du SGCF, soit par courriel ([fonds.du.nord@innovation.ca](mailto:fonds.du.nord@innovation.ca)) en utilisant un modèle de rapport que vous trouverez dans votre tableau de bord dans le SGCF.

Consultez la « [Partie 3 – Quelles sont les normes et instructions fournies aux établissements demandeurs?](#) » pour en savoir plus.

Les évaluations préliminaires ne sont pas transmises aux établissements demandeurs. Elles servent uniquement à orienter les discussions pendant la réunion et à aider à la rédaction du rapport du comité.

### Rédigez des questions en vue de la rencontre avec les personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires

En plus d'une évaluation préliminaire, veuillez fournir trois questions maximum à poser aux personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires lors de la rencontre virtuelle que vous aurez avec elles. Veuillez les envoyer par courriel à la FCI **au moins trois jours avant** la réunion du comité.

Le personnel de la FCI vous enverra l'ensemble des questions, ainsi qu'à l'établissement demandeur, avant la réunion du comité. Durant la première partie de sa réunion, le comité sélectionnera un sous-ensemble de questions qu'il posera lors de la rencontre.

## Étape 2 – Pendant la réunion

Une réunion du comité d'évaluation d'une proposition est prévue durer trois heures.

### **Discutez de la proposition et sélectionnez les questions en vue de la rencontre avec les personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires (60 minutes)**

Lors de la réunion de votre comité, vous discuterez entre membres de vos évaluations préliminaires et dresserez une courte liste de questions à poser aux personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires. La discussion pourra se dérouler comme suit :

- La présidence invitera chaque membre (ordre à déterminer lors de la réunion) à souligner les principales forces et faiblesses de la proposition en fonction des critères d'évaluation;
- En fonction de la liste de questions préliminaires et de la discussion quant aux forces et faiblesses de la proposition, les membres établiront une liste plus courte de questions;
- La présidence chargera chaque membre du comité de poser une ou des questions aux personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires.

### **Participez à la rencontre avec les personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires (60 minutes)**

La rencontre avec les personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires doit permettre de poser des questions aux personnes concernées afin de mieux connaître et comprendre le projet proposé, de même que le rôle joué par les organismes de la collectivité (par exemple, en matière de conception, d'élaboration ou de gestion conjointes du projet proposé).

Lors de cette rencontre :

- La présidence dirigera la rencontre et fera les présentations;
- Les personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires présenteront un aperçu de leur proposition (10 minutes);
- Les membres du comité poseront les questions comme elles leur ont été assignées.

Après cette rencontre, le comité continuera la réunion à huis clos pour parvenir à un consensus quant aux forces et aux faiblesses par rapport à chaque critère d'évaluation.

### **Trouvez un consensus et recommandez la somme à octroyer (60 minutes)**

- La présidence invitera chaque membre à discuter des principales forces et faiblesses de la proposition en fonction des critères d'évaluation. Cette évaluation sera fondée sur les évaluations préliminaires des membres et sur les discussions avec les personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires;
- Chaque critère sera examiné dans l'ordre;
- La présidence guidera le comité pour qu'il parvienne à un consensus quant aux principales forces et faiblesses vis-à-vis de la proposition (ce qui constituera le rapport du comité);
- La présidence guidera le comité pour qu'il parvienne à un consensus quant à la recommandation de financement.

**Tableau 4 : Les trois types de recommandation de financement possibles**

<b>Recommandation de financement</b>	<b>Définition/condition</b>
Financement complet	La proposition répond à tous les critères d'évaluation avec peu ou aucune faiblesse.
Financement partiel	La proposition peut être financée. Cependant, on juge qu'un ou plusieurs éléments de l'infrastructure demandée ne sont pas appropriés ou nécessaires dans le cadre du projet proposé et on ne recommande pas de les financer. Ces éléments seront donc retirés du montant de financement total qui sera recommandé à la FCI.
Non financé	La proposition présente de nombreuses faiblesses majeures.

**Remarque :** Si le comité d'évaluation d'une proposition estime qu'une proposition est méritante mais qu'elle présente des faiblesses mineures, il pourrait décider de reporter sa décision de financement à plus tard dans le but de pouvoir demander des informations supplémentaires à l'établissement demandeur. Cette option permettrait alors au comité de terminer son évaluation et de prendre une décision en fonction des réponses données aux questions additionnelles. Cette option ne devra être utilisée que si le comité est d'avis que des détails supplémentaires concernant certains aspects de la proposition pourraient favoriser le financement de la proposition.

## Étape 3 – Après la réunion

### Le personnel de la FCI rédige les rapports de votre comité

Les membres de votre comité n'ont pas à produire de rapport. Le personnel de la FCI en rédige un de façon à résumer votre évaluation consensuelle ainsi que vos commentaires et ce que vous avez dit qui justifie votre recommandation de financement (ou pas). Chaque rapport indiquera les noms des membres du comité et les noms des établissements auxquels elles ou ils sont affiliés; toutefois aucun commentaire ne sera nominatif. La présidence relit et approuve le rapport qui sera envoyé à l'établissement ou aux établissements concernés après la réunion du conseil d'administration de la FCI.

---

## Partie 3 – Quelles sont les normes et instructions fournies aux établissements demandeurs?

Les établissements demandeurs ont été priés de présenter clairement la façon dont leur proposition satisfait à chacun des critères d'évaluation et de fournir suffisamment de détails pour que les membres du comité d'évaluation d'une proposition puissent évaluer les mérites de leur proposition. L'évaluation du comité doit donc chercher à savoir si la proposition fournit les informations demandées et satisfait aux normes.

### Recherche menée *dans le Nord, pour le Nord*

**Norme :** Les activités de recherche sont grandement pertinentes pour les collectivités du Nord, elles sont réalisables et conçues, élaborées ou gérées de façon conjointe avec des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, le cas échéant.

**Instructions :**

- Décrivez les activités de recherche qui feront un usage de l'infrastructure faisant l'objet de la demande de financement et indiquez comment elles permettront d'atteindre les objectifs établis du projet de recherche et de répondre aux priorités des collectivités du Nord;
- Expliquez les méthodologies qui seront utilisées, et analysez la faisabilité en présentant les principales difficultés et les moyens que l'équipe prendra pour les surmonter;
- Indiquez comment le projet sera conçu, élaboré ou géré de façon conjointe avec les membres des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, le cas échéant.

### Équipe

**Norme :** L'équipe possède les connaissances et l'expérience nécessaires lui permettant de mener les activités de recherche. Ses membres des Premières Nations, métis ou inuit jouent un rôle significatif et de premier plan dans les activités de recherche.

**Instructions :**

- Décrivez les connaissances nécessaires à la réalisation des activités de recherche;
- Présentez l'expérience, les expertises et les savoirs de chaque membre de l'équipe et la contribution qu'elle ou il est censé apporter dans la réalisation des activités de recherche ou l'utilisation de l'infrastructure de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

## Infrastructure

**Norme :** L'infrastructure de recherche est nécessaire, adaptée aux besoins et elle renforcera les capacités de recherche dans le Nord.

### Instructions :

- Décrivez chaque article faisant l'objet d'une demande de financement et expliquez en quoi il sera nécessaire aux activités de recherche proposées. Indiquez le numéro de l'article (celui présenté dans le tableau relatif au coût des articles individuels), la quantité voulue, l'emplacement et le prix. Fournissez la ventilation des coûts de chacun des groupes d'articles;
- Pour les projets de construction ou de rénovation, veuillez fournir une description des locaux, y compris de leur emplacement, superficie et nature (par exemple laboratoire humide, serre).

## Pérennité

**Norme :** L'infrastructure de recherche sera bien gérée et utilisée efficacement.

### Instructions :

- Indiquez comment l'exploitation, la maintenance et l'accès seront assurés durant la vie utile de l'infrastructure (soutien technique, gestion ou supervision du projet, politique d'accès, etc.);
- Présentez les frais d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de financement durant la durée de vie utile de l'infrastructure;
- Justifiez le montant du financement demandé à la FCI pour assurer l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recherche (le montant demandé au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance peut équivaloir au montant total de la contribution financière de la FCI pour l'acquisition de l'infrastructure de recherche);
- Décrivez les principaux besoins en matière d'exploitation et de maintenance de même que les frais connexes (par exemple, le nombre de membres du personnel, leur rôle et leur salaire);
- Consultez le tableau « Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance » dans le module « Description du projet » du SGCF. Le montant demandé pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance doit figurer dans la catégorie « Autres » de ce tableau;
- Indiquez comment la propriété, le contrôle, l'accès et la possession (PCAP®) des données de recherche seront pris en charge et la manière dont les connaissances seront partagées et mises à la disposition des parties prenantes du projet de recherche. Consultez les [principes de PCAP des Premières Nations](#) sur le site Web du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations ou les principes [CARE](#) (en anglais seulement) pour la gouvernance des données autochtones, établis par l'Alliance mondiale pour les données autochtones.

## Retombées pour les collectivités du Nord

**Norme :** Les moyens de transférer les résultats de la recherche ou de mobiliser les connaissances au profit des populations du Nord, y compris des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, ainsi qu'à d'éventuels partenaires, sont évidents. De plus, il est vraisemblable que les résultats de la recherche engendreront des retombées sur les plans de la santé, de l'environnement, des conditions sociales, culturelles ou économiques pour le Nord du Canada, notamment la formation de personnel hautement qualifié.

### Instructions :

- Décrivez les retombées prévues des activités de recherche pour les collectivités du Nord. Elles peuvent par exemple toucher à la santé (nouveaux outils de diagnostic, traitements ou thérapies), à l'environnement (surveillance de l'incidence des changements climatiques sur les régions nordiques ou éloignées, protection du territoire et de l'eau, réduction de la pollution, diminution des émissions de carbone ou orientation des politiques de protection de l'environnement), aux conditions sociales (amélioration du bien-être grâce à de nouvelles politiques ou pratiques, ou amélioration des processus décisionnels mis en place au sein des collectivités), aux conditions culturelles (préservation ou revitalisation des langues autochtones) ou aux conditions économiques (création d'emplois, de produits, de services ou d'industries durables);
- Fournissez de l'information quant au personnel hautement qualifié, du milieu de l'enseignement postsecondaire ou d'un autre milieu, qui sera formé en utilisant l'infrastructure et qui réalisera les activités de recherche, notamment des assistantes et assistants de recherche, des techniciennes et techniciens des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit ou non; ainsi que des étudiantes et étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs, des personnes postdoctorantes, des associées et associés de recherche, de ces communautés ou non également. Décrivez leur cheminement de carrière possible ou ce qu'elles pourront apporter d'autre à leur collectivité;
- Décrivez des moyens de transférer les résultats de la recherche ou de mobiliser les connaissances au profit des populations des collectivités du Nord et aux éventuels partenaires et utilisateurs ou utilisatrices (par exemple, des partenariats avec la collectivité, le secteur public ou privé, le cas échéant).